

(19)



Europäisches Patentamt

European Patent Office

Office européen des brevets



(11)

EP 0 804 885 B1

(12)

FASCICULE DE BREVET EUROPEEN

(45) Date de publication et mention
de la délivrance du brevet:
17.10.2001 Bulletin 2001/42

(51) Int Cl.7: **A41B 3/10**, A41D 27/06,
D04B 21/16

(21) Numéro de dépôt: **97400889.8**

(22) Date de dépôt: **21.04.1997**

(54) **Col a support textile de renforcement**

Textile Verstärkungseinlage für Kragen

Textile reinforcing layer for collar

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE CH DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU MC
NL PT SE**

(30) Priorité: **30.04.1996 FR 9605458**

(43) Date de publication de la demande:
05.11.1997 Bulletin 1997/45

(73) Titulaire: **LAINIERE DE PICARDIE
80202 Péronne Cédex (FR)**

(72) Inventeur: **Groshens, Pierrot
Flamicourt, 80200 Peronne (FR)**

(74) Mandataire: **Derambure, Christian
Bouju Derambure Bugnion,
52, rue de Monceau
75008 Paris (FR)**

(56) Documents cités:
**EP-A- 0 224 961 EP-A- 0 387 117
DE-A- 4 116 569 DE-U- 9 319 870
FR-A- 680 742 US-A- 3 598 689**

EP 0 804 885 B1

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la date de publication de la mention de la délivrance du brevet européen, toute personne peut faire opposition au brevet européen délivré, auprès de l'Office européen des brevets. L'opposition doit être formée par écrit et motivée. Elle n'est réputée formée qu'après paiement de la taxe d'opposition. (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

Description

[0001] L'invention concerne un support textile de renforcement d'un tissu, d'une étoffe, d'un vêtement ; l'application d'un tel support textile de renforcement à un col de chemise et, enfin, un procédé de réalisation d'un tel col.

[0002] On connaît déjà des cols de chemises comportant une triplure.

[0003] On peut se référer par exemple aux documents FR-A-2.570.577 et FR-A-2.609.873.

[0004] De façon classique, les triplures ou pièces de renforcement pour col de chemise sont réalisées soit tissées, par exemple en polyester, soit en non-tissé.

[0005] Toutefois, les cols de chemises actuels présentent l'inconvénient que la stabilité dimensionnelle du col ne peut pas être parfaitement assurée dans le temps. En effet, au cours des lavages successifs de la chemise et donc du col, la stabilisation apportée par la triplure de renforcement du col se détériore, ce qui entraîne une modification de la longueur de tour du cou, particulièrement gênante. Cette perte de longueur du tour de cou peut aller jusqu'à 1,5 ou même 2,5 cm, voire plus encore.

[0006] On connaît également que l'état de la technique, des pièces de renfort pour la rigidification localisée de textile (voir FR-A-2.531.616), des triplures thermocollantes (voir FR-A-2.462.456), et, enfin, des entoilaiges thermocollants sous forme de tricot mailles tramées (voir FR-A-2.710.078).

[0007] On connaît également du document FR-A-680742 un col pour chemise comportant du côté interne deux bandes de tissu possédant des propriétés d'extensibilité différentes.

[0008] Le problème qui est à la base de l'invention est de stabiliser dimensionnellement un col de chemise compte-tenu de l'entretien régulier de cette pièce de vêtement incluant des lavages et repassages successifs.

[0009] A cet effet, l'invention met en oeuvre un support textile de renforcement sous la forme d'un tricot à mailles tramées comprenant une insertion de fils de renforcement et stabilisation s'étendant dans le sens de la trame entre les rangées de mailles.

[0010] Selon d'autres caractéristiques, les fils de renforcement et stabilisation sont rectilignes dépourvus de contraintes d'ondulations. Ces fils de renforcement et stabilisation sont stabilisés thermiquement.

[0011] Un tel support textile de renforcement peut inclure également, insérée, une nappe de non-tissé.

[0012] Le support textile de renforcement peut comporter également un matériau collant ou thermocollant destiné à son association ultérieure au tissu.

[0013] Les fils de renforcement et stabilisation sont à base de fibres ou filaments synthétiques. Leur densité et leur titrage sont déterminés en fonction du poids et/ou de la raideur et du volume (épaisseur) souhaités.

[0014] Selon un autre aspect, l'invention vise l'application d'un tel support textile de renforcement à un col

de chemise, la stabilité dimensionnelle étant améliorée notamment et principalement dans sa grande direction, c'est-à-dire le tour de cou.

[0015] Selon un autre aspect, l'invention concerne un col de chemise qui comporte, associé, un support textile de renforcement tel qu'il a été décrit précédemment.

[0016] Le support textile de renforcement soit fait fonction en soi de triplure, soit fait fonction de renfort de triplure elle-même associée à la ou au(x) pièce(s) du col.

[0017] Ce support textile de renforcement comporte un revêtement en matériau collant ou thermocollant pour son association à la ou au(x) pièce(s) du col ou à la triplure.

[0018] Une telle triplure est réalisée en coton ou équivalent.

[0019] Les fils de renforcement et stabilisation du support textile de renforcement sont disposés dans la grande direction du col, c'est-à-dire le tour de cou. En l'espèce, la trame du support textile de renforcement s'étend dans la direction de la longueur du col.

[0020] Un col tel qu'il vient d'être décrit peut comporter deux pièces de tissu respectivement de dessus et de dessous, assemblées l'une à l'autre et entre lesquelles est inséré le support textile de renforcement.

[0021] Selon un dernier aspect de l'invention, il est proposé un procédé de réalisation d'un col tel qu'il vient d'être décrit qui inclut une étape consistant à associer un support textile de renforcement tel qu'il a été décrit à la ou au(x) pièce(s) de tissu du col. Selon les variantes de réalisation considérées, on associe le support textile de renforcement uniquement à la ou au(x) pièce(s) de tissu du col, ou à une triplure.

[0022] Les autres caractéristiques et avantages de l'invention résulteront de la description qui suivra en référence aux dessins annexés dans lesquels :

- la figure 1 est une vue schématique, en élévation, d'un support textile de renforcement selon l'invention
- les figures 2 et 3 sont deux vues schématiques en élévation, à plat, d'un col de chemise, chemisier ou pièce équivalente incluant un support textile de renforcement selon l'invention ;
- la figure 4 est une vue en coupe, partielle selon la ligne IV-IV de la figure 2.

[0023] Le support textile de renforcement 1 selon l'invention se présente sous la forme d'un tricot à mailles tramées 2 comprenant des fils de renforcement et stabilisation 3 s'étendant dans le sens de la trame entre les rangées de mailles du tricot 2.

[0024] Les tricots à mailles tramées sont connus en soi et n'ont pas, pour cette raison, à être décrits d'avantage ici.

[0025] Les fils de renforcement et stabilisation 3 sont disposés dans chaque espacement entre deux rangées de mailles voisines.

[0026] Les fils de renforcement et stabilisation 3 sont

disposés de façon régulière.

[0027] Afin de remplir leurs fonctions de renforcement et surtout stabilisation, les fils 3 sont disposés de manière rectiligne et même parfaitement rectilignes et sont dépourvus de contraintes d'ondulations.

[0028] Cette caractéristique est obtenue par le fait que les fils 3 ne participent pas aux mailles elles-mêmes et ne sont pas conformés par le croisement des fils chaîne et trame du tricot 2.

[0029] Afin de renforcer les qualités de stabilisation, les fils 3 eux-mêmes sont stabilisés thermiquement. Préférentiellement, cette qualité est obtenue sans apport de résine synthétique ou chimique de stabilisation.

[0030] Des fils 3 sont par exemple à base de fibres ou filaments synthétiques.

[0031] Leur densité et leur titrage sont déterminés en fonction du poids et/ou de la raideur et du volume (épaisseur) souhaités.

[0032] La stabilité dimensionnelle des fils 3 dans le sens de leur longueur a comme conséquence la stabilité du support textile 1 dans le sens de la trame. Cette stabilité dimensionnelle est mise à profit pour renforcer la stabilité dimensionnelle d'un col de chemise 4.

[0033] Selon une autre réalisation possible, le support 1 comporte un matériau collant ou thermocollant 5 destiné à l'association ultérieure du support 1 au tissu ou à la pièce 4 ou, éventuellement, un support supplémentaire tel qu'une triplure.

[0034] Selon les mises en oeuvre envisagées, le matériau collant ou thermocollant 5 est disposé sur une face seulement du support textile 1 ou sur ses deux faces. Le matériau collant ou thermocollant 5 est disposé sous forme de couche continue ou sous forme de points.

[0035] Des procédés permettant de disposer un matériau collant ou thermocollant sur un substrat textile sont connus en soi et pour cette raison n'ont pas à être décrits plus avant ici.

[0036] Selon une autre réalisation possible, le support 1 inclut également une nappe en non-tissé insérée. Une telle nappe en non-tissé permet de donner au tissu ou à la pièce 4 un certain volume.

[0037] Un support 1 tel qu'il vient d'être décrit est spécialement destiné à un col de chemise 4 et a pour fonction d'améliorer la stabilité dimensionnelle de cette pièce de vêtement dans le temps par suite de ses lavages, repassages successifs.

[0038] La pièce 4 considérée est un col de chemise ou toute autre pièce analogue. La stabilité dimensionnelle recherchée et plus spécialement celle dans la grande direction de cette pièce, référencée D sur les figures 2 et 3, c'est-à-dire en l'occurrence le tour de cou.

[0039] La recherche d'une telle stabilité dimensionnelle ou l'amélioration d'une telle stabilité dimensionnelle est plus spécialement nécessaire dans le cas de cols 4 qui du fait de leur construction ou des matières premières utilisées auraient, sans un support tel que 1, une stabilité dimensionnelle médiocre.

[0040] Lorsque par construction ou par suite des ma-

tières premières utilisées, le col 4 a déjà une bonne stabilité dimensionnelle, celle-ci est encore renforcée.

[0041] Le col 4 comporte, dans la réalisation représentée deux pièces, respectivement de dessus 6 et de dessous 7, associées l'une à l'autre et entre lesquelles est inséré le support textile 1.

[0042] Les pièces 6, 7 sont découpées de manière à présenter une partie 8 dénommée pied de col, destinée à être associée en étant attenante à la partie principale du vêtement, et un rabat 9.

[0043] Les deux pièces 6, 7 sont associées l'une à l'autre en étant cousues à la périphérie ou encore par thermocollage.

[0044] Pour assurer sa fonction de stabilisation, le support 1 est disposé sur la pièce 4 avec les fils 3 disposés dans la direction devant être stabilisée, en l'occurrence la direction D, laquelle correspond au tour de cou.

[0045] Selon une réalisation possible, le support 1 fait fonction de triplure (figure 2). Dans ce cas, le support 1 comporte le revêtement de matériau collant ou thermocollant 5.

[0046] Selon une autre réalisation possible (figure 3), le support 1 est associé à une triplure 10, laquelle est elle-même associée aux pièces 6, 7.

[0047] Dans ce dernier cas, le support 1 est associé à la triplure 10 par thermosoudage ou thermocollage.

[0048] Une telle triplure 10 peut être réalisée, conventionnellement, en coton ou équivalent.

[0049] Le procédé de réalisation d'un col tel qu'il vient d'être décrit consiste à inclure une étape d'association aux pièces 6, 7, d'un support 1.

[0050] Selon les réalisations envisagées, le support 1 est soit associé uniquement aux pièces 6, 7 soit associé également à une triplure 10.

Revendications

1. Pièce de vêtement comportant une ou plusieurs pièces de tissu et, associé, un support textile de renforcement afin d'améliorer sa stabilité dimensionnelle dans le temps, le support textile de renforcement se présentant sous la forme d'un tricot à mailles tramées comprenant une insertion de fils de renforcement et de stabilisation s'étendant dans le sens de la trame entre les rangées de mailles, les fils de renforcement et stabilisation ne participant pas à la formation de la maille de sorte à être rectilignes dépourvus de contraintes d'ondulations, **caractérisé en ce que** ladite pièce de vêtement est un col, notamment de chemise, et **en ce que** les fils de renforcement et stabilisation du support textile de renforcement sont disposés dans la grande direction du col, c'est-à-dire le tour de cou.
2. Pièce de vêtement selon la revendication 1, **caractérisé par le fait que** les fils de renforcement et sta-

bilisation sont stabilisés thermiquement.

3. Pièce de vêtement selon la revendication 1 ou 2, **caractérisé par le fait qu'il** inclut également, insérée, une nappe en non-tissé. 5
4. Pièce de vêtement selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, **caractérisé par le fait qu'il** comporte un matériau collant ou thermocollant destiné à son association ultérieure à un tissu ou une triplure. 10
5. Pièce de vêtement selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, **caractérisé par le fait que** les fils de renforcement et stabilisation sont à base de fibres ou filaments synthétiques. 15
6. Pièce de vêtement selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, **caractérisé par le fait que** le support textile de renforcement soit fait fonction en soi de triplure, soit fait fonction de renfort d'une triplure elle-même associée à la ou aux pièce(s) du col. 20
7. Pièce de vêtement selon la revendication 6, **caractérisé par le fait que** le support textile de renforcement comporte un revêtement en matériau collant ou thermocollant pour son association à la ou aux pièce(s) du col ou à la triplure. 25
8. Pièce de vêtement selon la revendication 7, **caractérisé par le fait que** la triplure est réalisée en coton ou équivalent. 30
9. Pièce de vêtement selon l'une quelconque des revendications 6 à 8, **caractérisé par le fait qu'il** comporte deux pièces de tissu respectivement de dessus et de dessous, assemblées l'une à l'autre et entre lesquelles est inséré et assemblé le support textile de renforcement. 35
10. Procédé de réalisation d'un col de chemise, **caractérisé par le fait qu'il** inclut une étape consistant à associer à la ou aux pièce(s) de tissu du col, un support textile de renforcement selon l'une quelconque des revendications 1 à 5. 40
11. Procédé selon la revendication 10, **caractérisé par le fait qu'on** associe le support textile de renforcement uniquement à la ou aux pièce(s) du col, le support textile de renforcement faisant fonction en soi de triplure. 45
12. Procédé selon la revendication 11, **caractérisé par le fait qu'on** associe le support textile de renforcement à une triplure. 50

Claims

1. A piece of garment including one or more pieces of fabric and, associated with it, a textile reinforcement support in order to improve its dimensional stability over time, the textile reinforcement support being in the form of a weft knit fabric comprising an insertion of reinforcement and stabilisation threads lying in the direction of the weft between the rows of stitches, the reinforcement and stabilisation threads not participating in the formation of the stitch so as to be rectilinear and to have no undulation stresses, **characterised in that** the said piece of garment is a collar, notably for a shirt, and **in that** the reinforcement and stabilisation threads of the textile reinforcement support are disposed in the major direction of the collar, that is to say round the neck.
2. A piece of garment according to Claim 1, **characterised by** the fact that the reinforcement and stabilisation threads are thermally stabilised.
3. A piece of garment according to Claim 1 or 2, **characterised by** the fact that it also includes, inserted, a non-woven cloth.
4. A piece of garment according to any one of Claims 1 to 3, **characterised by** the fact that it includes an adhesive or heat-bonding material intended for its subsequent association with a fabric or an interlining material.
5. A piece of garment according to any one of Claims 1 to 4, **characterised by** the fact that the reinforcement and stabilisation threads are based on synthetic fibres or filaments.
6. A piece of garment according to any one of Claims 1 to 5, **characterised by** the fact that the textile reinforcement support either serves by itself as an interlining material or serves as the reinforcement of an interlining material itself associated with the piece or pieces of the collar.
7. A piece of garment according to Claim 6, **characterised by** the fact that the textile reinforcement support includes a covering made of adhesive or heat-bonding material to associate it with the piece or pieces of the collar or with the interlining material.
8. A piece of garment according to Claim 7, **characterised by** the fact that the interlining material is produced from cotton or equivalent.
9. A piece of garment according to any one of Claims 6 to 8, **characterised by** the fact that it includes two pieces of fabric, respectively top and bottom, connected to each other, and between which the textile

reinforcement support is inserted and assembled.

10. A method of producing a shirt collar, **characterised by** the fact that it includes a step consisting in associating, with the piece or pieces of fabric of the collar, a textile reinforcement support according to any one of Claims 1 to 5.
11. A method according to Claim 10, **characterised by** the fact that the textile reinforcement support is associated solely with the piece or pieces of the collar, the textile reinforcement support serving in itself as an interlining material.
12. A method according to Claim 11, **characterised by** the fact that the textile reinforcement support is associated with an interlining material.

Patentansprüche

1. Kleidungsstück mit einem oder mehreren Stoffteilen und einem dazugehörigen Verstärkungs-Textilträger, um die zeitliche Formbeständigkeit zu verbessern, wobei der Verstärkungs-Textilträger die Form eines Gestricks aus eingeschlagenen Maschen mit Einfügung von Verstärkungs- und Stabilisierungsfäden aufweist, die sich in Richtung des Einschlags zwischen den Maschenreihen erstrecken, wobei die Verstärkungs- und Stabilisierungsfäden nicht an der Bildung der Masche beteiligt sind, so dass sie geradlinig sind und keine Wellungsbelastungen aufweisen, **dadurch gekennzeichnet, dass** das besagte Kleidungsstück ein Kragen ist, insbesondere ein Hemdkragen, und dass die Verstärkungs- und Stabilisierungsfäden des Verstärkungs-Textilträgers in der großen Richtung des Kragens, d.h. um den Hals herum angeordnet sind.
2. Kleidungsstück nach Anspruch 1, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Verstärkungs- und Stabilisierungsfäden wärmostabilisiert sind.
3. Kleidungsstück nach Anspruch 1 oder 2, **dadurch gekennzeichnet, dass** es ebenfalls eine eingefügte ungewebte Schicht umfasst.
4. Kleidungsstück nach einem der Ansprüche 1 bis 3, **dadurch gekennzeichnet, dass** es ein klebendes oder wärmostabiles Material umfasst, das es später mit einem Stoff oder einem Einlagefutterstoff verbinden soll.
5. Kleidungsstück nach einem der Ansprüche 1 bis 4, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Verstärkungs- und Stabilisierungsfäden aus Fasern oder synthetischen Filamenten bestehen.

6. Kleidungsstück nach einem der Ansprüche 1 bis 5, **dadurch gekennzeichnet, dass** der Verstärkungs-Textilträger entweder allein als Einlagefutterstoff oder als Verstärkung eines Einlagefutterstoffs dient, der mit dem oder den Teil(en) des Kragens verbunden ist.
7. Kleidungsstück nach Anspruch 6, **dadurch gekennzeichnet, dass** der Verstärkungs-Textilträger eine Beschichtung aus klebendem oder wärmostablen Material für seine Verbindung mit dem oder den Teil(en) des Kragens oder mit dem Einlagefutterstoff umfasst.
8. Kleidungsstück nach Anspruch 7, **dadurch gekennzeichnet, dass** der Einlagefutterstoff aus Baumwolle o.ä. besteht.
9. Kleidungsstück nach einem der Ansprüche 6 bis 8, **dadurch gekennzeichnet, dass** es zwei jeweils obere und untere Stoffteile umfasst, die miteinander verbunden sind, und zwischen denen der Verstärkungs-Textilträger eingefügt und befestigt ist.
10. Herstellungsverfahren eines Hemdkragens, **dadurch gekennzeichnet, dass** es eine Etappe umfasst, in der das oder die Stoffteil(e) des Kragens mit dem Verstärkungs-Textilträger nach einem der Ansprüche 1 bis 5 verbunden wird.
11. Verfahren nach Anspruch 10, **dadurch gekennzeichnet, dass** man den Verstärkungs-Textilträger nur mit dem oder den Teil(en) des Kragens verbindet, wobei der Verstärkungs-Textilträger allein als Einlagefutterstoff dient.
12. Verfahren nach Anspruch 11, **dadurch gekennzeichnet, dass** man den Verstärkungs-Textilträger mit einem Einlagefutterstoff verbindet.

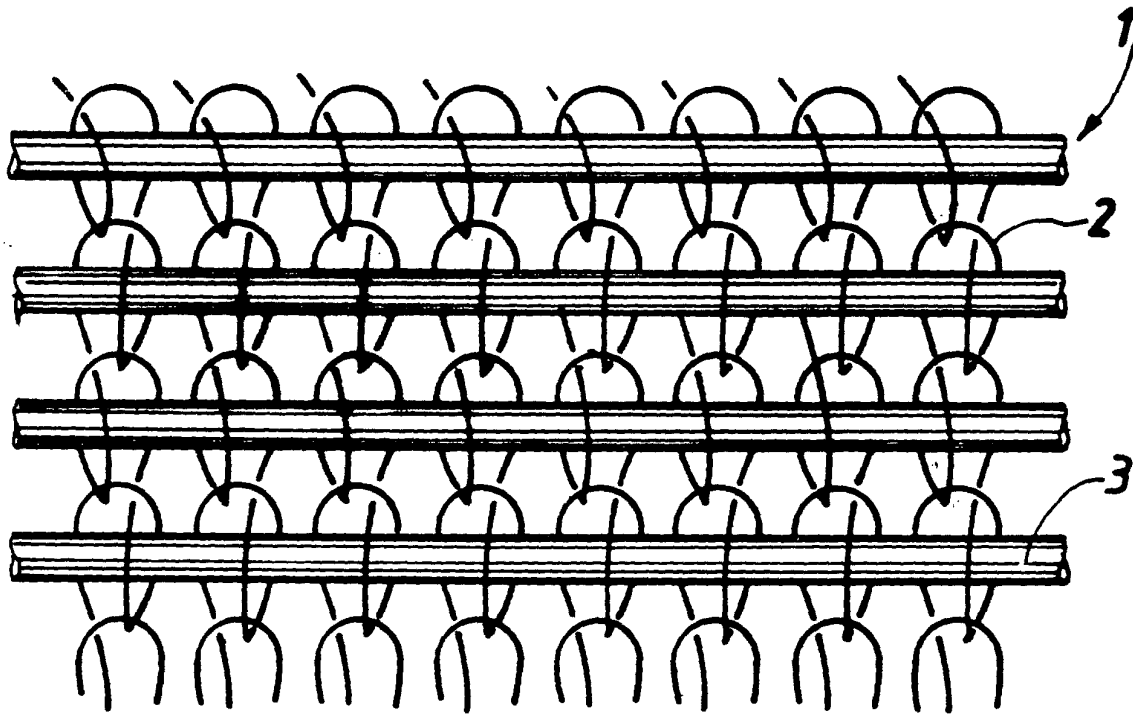


FIG. 1

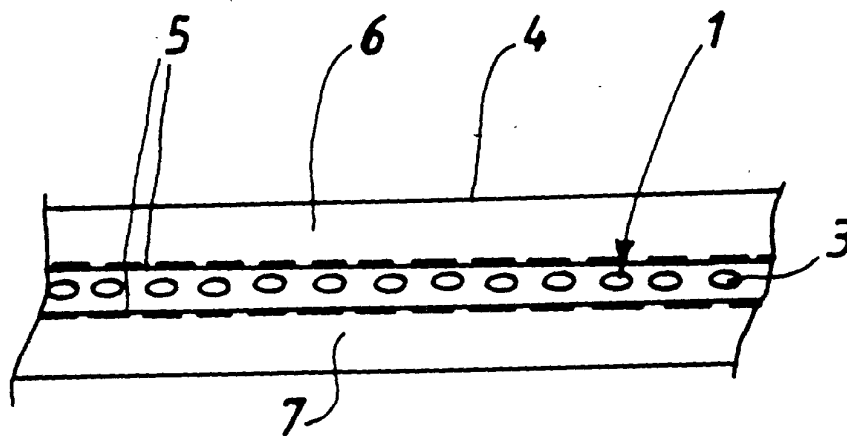


FIG. 4

